



HAL
open science

Manières de boire et sociabilité du vin en Andalus

François Clément

► **To cite this version:**

François Clément. Manières de boire et sociabilité du vin en Andalus. L'Atelier du Centre de recherches historiques, 2014, Vignes et vins au Moyen Âge. Pratiques sociales, économie et culture matérielle, 12, 10.4000/acrh.5992 . halshs-01362696

HAL Id: halshs-01362696

<https://shs.hal.science/halshs-01362696>

Submitted on 2 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Manières de boire et sociabilité du vin en Andalus

François Clément



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/acrh/5992>

DOI : 10.4000/acrh.5992

ISSN : 1760-7914

Éditeur

Centre de recherches historiques - EHESS

Référence électronique

François Clément, « Manières de boire et sociabilité du vin en Andalus », *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [En ligne], 12 | 2014, mis en ligne le 25 septembre 2014, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/acrh/5992> ; DOI : 10.4000/acrh.5992

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.



L'Atelier du Centre de recherches historiques – Revue électronique du CRH est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.

Manières de boire et sociabilité du vin en Andalus

François Clément

- 1 Terre de vigne et de vin depuis l'Antiquité, la péninsule Ibérique l'est restée tout au long de la période arabo-musulmane de son histoire, c'est-à-dire du début du VIII^e siècle à la fin du XV^e siècle. La vigne est partout présente et le vignoble, à proprement parler, couvre la vallée de l'Èbre, les rives du Tage et du Guadiana, la façade maritime du Levante et tout le Sud, du Guadalquivir à la Méditerranée. On peut estimer le nombre total des terroirs à une vingtaine, dont certains ont donné leur nom à un cépage, comme ceux de Jaén, de Marbella, d'Almuñecar, de Jete ou de la Campiña de Cordoue. Cinq crus sont attestés dans les sources : le séville, le grenade, le lorca, le minorque et le malaga. Ainsi que trois appellations : le « vin du Couvent », produit au sud de Cordoue ; le « *zabībī* de Séville », sorte de vin passerillé ; et le malaga, bien sûr. Les robes se partagent entre le rouge et le « jaune », sans qu'il soit facile de distinguer avec précision quels types de vin se cachent derrière ces qualificatifs, puisque la gamme chromatique va du brun-rouge au tuilé et au jaune d'or en passant par les différentes nuances intermédiaires. Rouges tanniques, rouges plus légers, *rancios*, vins de paille : à l'exclusion des blancs qui semblent inconnus, il y en a donc pour chaque goût¹.
- 2 On consomme du vin dans tous les milieux et les femmes elles-mêmes y goûtent, du moins parmi les élites dirigeantes, si l'on se réfère à une illustration qui figure dans un manuscrit du XIII^e siècle² où l'on voit une belle dame écoutant un joueur de luth avec ses suivantes, deux d'entre elles tenant un gobelet ou une coupe en verre doré à la main, tandis qu'un serviteur présente une carafe, également en verre doré, dont la panse dilatée et le long col sont caractéristiques des récipients destinés au service du vin³.

Figure 1 : Sāmarrā' (Iraq), palais d'al-Ġawsaq al-Hāqānī, peinture murale, vers 836-839 (restitution d'Ernst HERZFELD, *Die Malereien von Samarra*, Berlin, 1927, planche II)



Figure 2 : Grande bouteille à décanter, verre soufflé à décor émaillé et doré, Syrie ou Égypte, milieu du XIV^e siècle. Paris, musée du Louvre, OA 3365 (H : 51,1 cm)



- 3 Les manières de boire et la sociabilité attachée à la consommation du vin varient en fonction du milieu social, pour autant qu'on puisse en juger par les sources qui, sur ce sujet comme sur d'autres, s'intéressent quasi exclusivement à l'élite sociopolitique (*al-Ḥāṣṣa*) dont les auteurs font partie et à laquelle ils destinent leur production, quelle qu'en soit la nature, littéraire, administrative, historiographique, juridique, etc. Les gens du peuple (*al-ʿāmma*) ne forment le plus souvent, dans ces ouvrages, qu'une masse indifférenciée, ils apparaissent peu en tant qu'individus, y compris dans les recueils de jurisprudence dont la finalité est de compiler d'une manière sélective des cas types et non de rendre compte des comportements particuliers. Le regard se porte donc sur eux de façon anecdotique ou accessoire, sans grand souci de précision dans la mise au point, de sorte que l'image de l'individu se réduit à celle d'une silhouette à peine dégagée du flou général. Si des figures de citadins parviennent malgré tout à émerger plus nettement de temps à autre, les ruraux, qui constituent pourtant une grande partie de la population, demeurent frappés d'invisibilité.
- 4 La partialité des sources disponibles explique qu'on connaît assez bien les pratiques œnophiles de la *Ḥāṣṣa*, notamment grâce aux historiens, aux poètes et aux anthologistes, qui fournissent sur le sujet une matière abondante ; et assez mal celles de la *ʿāmma*, pour laquelle on en est réduit à glaner des bribes d'information dans les recueils de *nawāzil* et les manuels de *ḥisba*⁴. Ne serait-ce que pour cette raison, je distinguerai pratiques populaires et pratiques mondaines, en laissant de côté tout ce qui a trait à l'alcoolisme, c'est-à-dire aux conduites addictives individuelles, même si ces dernières sont parfois bien documentées. Elles ne relèvent pas, en effet, de la sociabilité du vin, ou alors de manière très accidentelle⁵.
- 5 Les amateurs de vin n'éprouvaient aucune difficulté à se procurer l'objet de leur plaisir. La prohibition, on le sait, ne vise que les musulmans, la production, le négoce et la consommation des boissons fermentées n'étant pas interdits aux chrétiens et aux juifs. Le produit est donc disponible et les rappels à l'ordre contre les tributaires qui vendent du vin dans les marchés des musulmans montrent, à l'évidence, que leur clientèle ne se limitait pas à leurs seuls coreligionnaires⁶.

Figure 3 : Tesson de coupe en céramique, Égypte, époque fatimide (XI^e siècle ?), Le Caire, Musée d'art islamique



- 6 De la consommation populaire dans l'espace privé, c'est-à-dire chez soi, au sein de la maison, nous ne savons rien. Il n'est pas interdit de penser, cependant, que les amateurs se réunissaient entre amis autour d'un pichet, à l'instar des lettrés et des gens d'esprit sur lesquels nous sommes mieux documentés. Lorsque le poète évoque de telles soirées :

Que de nuits avons-nous passées,
la coupe de vin frais en main.
Le luth égrenait sa chanson
dans les volutes de l'encens.⁷

nous sommes tentés de les transposer, *mutatis mutandis*, dans divers autres milieux sociaux, comme celui des marchands et des artisans. Et pourquoi ne pas imaginer que les gens du petit peuple avaient, eux aussi, leurs moments de convivialité plus ou moins arrosée, chez l'un ou chez l'autre, à l'abri des indiscretions.

Figure 4 : *Qiṣṣat Bayāḍ wa-Riyāḍ* (*Histoire de Bayād et de Riyād*), Vatican, Bibliothèque apostolique, ms. Arabe 368, fol. 10 (copie réalisée en Andalus ou au Maroc)



- 7 Sinon, les buveurs de la *‘amma* avaient la solution de se retrouver au cabaret. La variété des noms servant à désigner les débits de boisson étonne quelque peu et rend compte, sans doute, d’une certaine forme de banalité : *ḥammāra* (vinerie) ; *ḥāna* (dérivé de *ḥān*, du turc *han*, caravansérail, puis boutique) ; *ḥān*, *ḥāna*, *ḥānāt* ou *ḥāniya*, tous apparentés à *ḥānūt* (boutique et, spécialement, boutique à vin), variantes probables du précédent ; *māḥūr* (du persan *mayḥūr*, « qui boit du vin » : lieu interlope, cabaret)⁸. Bien que les détails manquent sur la disposition et le fonctionnement de ce type de commerces, nous pouvons nous en faire une idée grâce aux peintures illustrant, dans deux manuscrits des *Maqāmāt* d’al-Ḥarīrī conservés à la Bibliothèque nationale de France, la scène où le narrateur retrouve Abū Zayd dans la taverne (*ḥāna*) de la ville de *‘Āna* (douzième séance)⁹.

Figure 5 : Al-Ḥarīrī, *al-Maqāmāt* (Les Séances), Paris, BNF, ms. Arabe 5847, fol. 33 (copie illustrée par al-Wāsiṭī, Iraq, 1237)

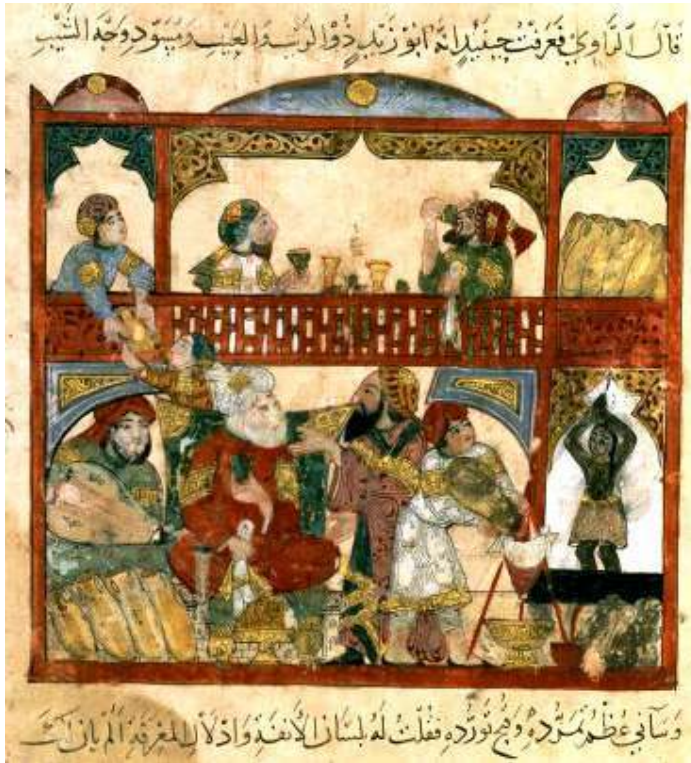


Figure 6 : Al-Ḥarīrī, *al-Maqāmāt* (Les Séances), Paris, BnF, ms. Arabe 3929, fol. 34 v (copie illustrée du XIII^e siècle)



On y voit que toute la chaîne vinicole est regroupée au même endroit : foulage, vinification, maturation, stockage, consommation, tout se passe au cabaret, qui est donc à la fois le lieu de production et de consommation. Certes, les *Maqāmāt* ont été composées en Iraq et les copies dont il s'agit sont pour l'une irakienne (1237), pour l'autre irakienne ou syrienne (XIII^e siècle). Par conséquent, elles ont été réalisées dans un espace socioculturel différent de celui d'al-Andalus ; elles reflètent une réalité spécifique, celle du Proche-Orient de la fin du califat abbasside. Toutefois, un acte compilé par le juriste Ibn Sahl de Cordoue (m. 1094) mentionne le cas d'un dénommé Ibn Ḥamdūn dénoncé au motif « qu'il pressure le vin, le vend, le boit et le stocke, et que se réunissent chez lui les gens de mauvaise vie et les dépravés »¹⁰ – entendons les buveurs et autres hors-la-loi. Cabaret clandestin, sans doute, puisque le patron est musulman, mais cabaret tout de même.

- 8 Al-Ḥarīrī décrit l'ambiance de la taverne d'Anah : chandelles, parfums (myrte et jasmin), serveurs, « gazelles », instruments de musique (flûte, luth). Le peintre al-Wāsiṭī représente uniquement un joueur de luth, afin de symboliser les musiciens du texte¹¹. L'autre artiste imagine un trio composé d'un flûtiste, d'une luthiste et d'un être androgyne jouant du tambour à deux faces¹². « Gazelles » (jeunes personnes de sexe masculin) et musique font partie des divertissements offerts à la clientèle. Certains débits de boisson sont d'ailleurs dénommés *diyār*, « maisons », un terme qui s'applique également aux lieux de prostitution : l'alliance de l'alcool et du sexe est ancienne, elle n'a rien de surprenant¹³.
- 9 La consommation de vin à l'occasion des parties de campagne offre un tableau moins licencieux, moins canaille. L'exemple le plus attesté est celui des balades en barques sur le Guadalquivir, à Séville, le vin faisant partie des provisions de bord. Ibn ʿAbdūn condamne cette habitude, al-Šaqundī en tire argument pour vanter les mérites d'al-Andalus et Ibn al-Labbāna la chante à la première personne.
- 10 Du premier (début du XII^e siècle) :
- Il ne faut pas louer de barque à quelqu'un pour une promenade, si l'on sait qu'il y boira du vin : c'est là motif de désordre et de débordement. Les bateliers en station aux cales doivent recevoir l'ordre de ne faire passer personne qui soit porteur de quelque denrée malséante, vin ou autre ; celui qui transgressera cet ordre se mettra sous le coup de graves sanctions¹⁴.
- 11 Du deuxième (début du XIII^e siècle) :
- Les instruments de musique dans leur ensemble et la consommation de vin ne sont pas réprouvés [sur le fleuve], personne ne l'interdit ou ne le blâme tant que l'ivresse ne conduit pas au mal et à la bagarre. Plusieurs gouverneurs [de Séville] faisant montre de religion avaient espéré supprimer cela, mais ils ne sont pas parvenus à l'éradiquer¹⁵.
- 12 Du troisième (fin du XI^e siècle) :
- Ô fleuve sur les bords duquel j'ai bu à la santé de belles
dont les assauts, avant le vin, m'ont enivré
[...]
Souvent j'escaladais la rive ; et sur la rive étaient
des parties de plaisir pour les buveurs de vin.¹⁶
- 13 Le témoignage d'al-Šaqundī qui écrit en pleine période almohade, c'est-à-dire sous un régime professant un strict prohibitionnisme et veillant à l'application de la loi, comme le montrent les tentatives récurrentes des gouverneurs pour mettre un terme à l'infraction, confirme l'enracinement de la coutume sévillane. On peut supposer qu'il en allait

pareillement sur d'autres cours d'eau, notamment l'Èbre à Saragosse. Nous savons que du vin était embarqué lors des pêches royales organisées au temps d'al-Musta'in (XI^e siècle)¹⁷. À peu près à la même époque, le poète Ibn Ḥafāḡa se souvient des jours tranquilles qu'il coulait sur les bords du Júcar, à profiter de la douceur de l'air, de la compagnie de ses amis et du vin sans lequel on devine que son bonheur n'aurait pas pu être complet¹⁸.

- 14 Le vin anime aussi les fêtes de mariage. « Il importe de confisquer leurs armes aux jeunes gens qui s'en vont à une noce, avant qu'ils ne se livrent à la boisson¹⁹ », préconise Ibn ' Abdūn sans grande illusion. Il se contente d'exiger, en effet, qu'on punisse uniquement le fauteur de bagarre. La coutume, là aussi, résiste.
- 15 Les fêtes et les cérémonies du rituel chrétien offrent l'occasion de partager, pour ceux qui le veulent, la convivialité du vin. La boisson produite par les moines²⁰ y circule et les musulmans invités, souvent de jeunes hommes tombés amoureux d'un chrétien, ne se privent pas de « humer », comme le dit dans une jolie formule le poète Ibn Šuhayd (Cordoue, début du XI^e siècle), « le vin de la jeunesse mêlé au jus sans mélange²¹ » de la treille. Dans l'imagination des musulmans puritains, les églises passent d'ailleurs pour des lieux « abominables » où les femmes chrétiennes « ont coutume d'aller banqueter, boire et forniquer avec les clercs²² » – lesquels sont tous des débauchés, des fornicateurs et des sodomites²³ ! Il faut, par conséquent, interdire aux chrétiennes de s'y rendre en dehors des offices et des fêtes religieuses, et aux femmes musulmanes d'y entrer tout court²⁴. À cause du célibat des prêtres, explicitement dénoncé, et du vin des bons moines, le tandem sexe-alcool reprend du service, cette fois-ci sur le mode négatif, comme si quelque effluve éthylique échappé du calice était monté à la tête du vertueux censeur.
- 16 L'outrance du propos polémique ne saurait pourtant décrédibiliser le fait que des musulmans partageaient le vin des chrétiens, y compris à l'intérieur de leurs lieux de culte, et qu'ils y prenaient du plaisir, à l'instar d'Ibn Šuhayd dont on raconte qu'il passa la nuit (de Noël ?) dans une des églises de Cordoue, qu'on avait « treillissée d'allégresse et de bonne humeur » : « le carillon des cloches échauffait ses oreilles, l'éclat du vin hâtait l'illumination de son teint²⁵ ». Ajoutons la possible dimension érotique du partage du vin entre hommes, comme une sorte de connivence ou de communion homosexuelle. Cela semble évident, en tout cas, en ce qui concerne Ibn Šuhayd²⁶.
- 17 Il existait d'autres espaces de convivialité du vin par destination (*i.e.* affectés à un usage qui n'est généralement pas celui pour lequel il a été conçu), cette fois-ci typiquement musulmans : la *mušallā*, qui est l'esplanade destinée aux grandes prières collectives, notamment les rogations pour la pluie²⁷, et les cimetières²⁸. Ce sont des lieux situés hors les murs, à la marge de la ville. On y tolère – en particulier dans ces derniers – des pratiques elles aussi situées en marge des bonnes mœurs. Les jeunes gens s'y retrouvent pour boire un coup entre eux et tenter leur chance auprès des femmes seules qui se rendent sur la tombe d'un proche.
- 18 La pratique mondaine obéit à une toute autre logique : celle où se rencontrent l'image de magnificence que le pouvoir cherche à donner de lui-même et l'éthique de raffinement de la Ḥāṣṣa. Cette pratique est enserrée dans des règles que symbolise la coupe qui tourne entre les convives, même s'il existe parfois des dérapages, exaltation ou coup de sang d'un mauvais buveur qui a présumé de sa capacité de résistance à l'alcool. On boit, dans la Ḥāṣṣa, par convention sociale, on boit par esthétisme, on boit pour que la griserie (et non l'ébriété) ouvre le cœur et délie l'esprit. On boit pour mieux parler, pour mieux aimer,

pour mieux s'offrir à la musique. Pour être mieux en soi et mieux avec les autres. On boit pour tout cela, cérémonieusement.

- 19 Je crois que le plus simple, pour en donner un aperçu, est de citer en entier la description d'un *mağlis al-uns*, ou salon de sociabilité²⁹. Celui-ci s'est tenu à Tolède en 1063, dans le cadre de la fête offerte par le roi Yaḥyā Ibn Dī l-Nūn al-Ma'mūn à l'occasion de la circoncision de son petit-fils Yaḥyā, le futur Yaḥyā II al-Qādir. Par bonheur, nous possédons une relation précise de cette fête, en particulier du *mağlis al-uns* organisé pour les invités de marque, grâce à la lettre qu'un invité, le lettré Ibn Ğābir, adressa à son ami l'historien Ibn Ḥayyān³⁰. Le style en est recherché, comme il convient au genre épistolaire (ce qui a compliqué ma traduction, impuissante à rendre le rythme, les sonorités et les jeux de langue qui participent, *a posteriori*, de l'esprit du *mağlis*). Mais le fond n'est pas sacrifié à la forme, car Ibn Ğābir a l'œil et il sait dépeindre. Voici donc :

Al-Ma'mūn se proposa de parfaire les honneurs qu'il rendait aux émirs invités ce jour-là à être les témoins de sa joie en les conviant à assister à son *mağlis* particulier et en comblant leur oreilles des plaisirs du chant. Il savait qu'il y en aurait, parmi eux, qui se montreraient conciliants quant au vin et qu'il n'y a pas pour eux de satisfaction possible sans lui, de sorte qu'il toléra l'infraction par un désir extrême de les traiter comme des amis intimes. Il les réunit donc dans un salon où l'on avait empilé les tapis et les coussins et apporté toutes les commodités nécessaires à une amicale sociabilité. Une fois que chacun fut assis et eut tendu le cou pour voir à sa guise, al-Ma'mūn fit servir des plats d'oiseaux froids en gelée ainsi que différentes sortes de viandes confites au vinaigre, de breuvages et de hachis, nourritures propres à garnir l'estomac, dont ils firent un tapis pour le vin [à venir]. Puis ils passèrent à la boisson, où leur âme se déversa. On avait tendu le rideau de chant à cause du peuple porte-voile et on plaça la troupe des chanteurs par groupes. Alors [les musiciens] déchaînèrent l'émotion, ils enflammèrent les cœurs, ils balayèrent ce qui est ordinaire pour lui substituer quelque chose d'extraordinaire. En ce domaine, les devançait d'une longueur le champion du champ de course, celui qui suscite l'envie dans leur corporation, l'Israélite Danī, celui qui surclasse en talent Ibrāhīm al-Mawṣilī³¹, l'ami d'Iblīs³², l'homme de goût raffiné dont la séduction et l'élégance diaboliques s'imposent grâce à [sa maîtrise du] secret *māḥūrī*³³, lui qui apparaît sans pareil dans ce genre de frivolités. Son toucher de corde emplit les luths d'orgueil, la mélancolie qu'il dégage laisse les oiseaux sans voix. Dieu le combatte, ce ravisseur des cœurs ! [L'auditoire] fut saisi d'émotion et al-Ma'mūn aussi, cette nuit-là, en dépit de sa grande maîtrise de soi. Ce qu'a chanté Danī d'une voix mélancolique, ce fut son air sur le rythme *Ḥafif al-raml*, [accompagné] en harmoniques avec le petit doigt³⁴, sur une pièce de vers composée par 'Abd Allāh b. al-Ḥalīfa, surnommé l'Égyptien, que voici :

À la pointe du jour, sus aux vierges amphores !
 Car c'est de bon matin qu'on fête la mariée
 Et puis, bois de ce vin dont la rouge étincelle
 Semble mettre le feu aux mains des échansons !
 Yaḥyā rend à la vie, au sein de sa lignée,
 Ce qu'avait effacé la course du destin³⁵
 Le temps est souverain ; c'est un maître inflexible ;
 Il monte en nous
 Suivant la montée de la lune.

Le ravissement musical emporta Ibn Dī l-Nūn au point qu'il en gémit de tendresse comme une chamelle gémit [pour son chamelon]. Il revêtit sur le champ Danī d'une robe en *tustari*³⁶, de couleur verte, garnie d'une bande brodée en or, et lui versa deux cents dinars-or. Puis il distribua des cadeaux et des robes d'honneur à toutes les catégories [de musiciens]³⁷.

- 20 La lettre s'arrête là. On aura noté qu'on ne boit pas à sec entre gens de distinction, un encas est d'abord servi, destiné à absorber le breuvage ou, comme le dit l'épistolier, à en amortir l'ingurgitation à la manière d'un tapis. La présence d'amuse-gueule, ce qu'on appelle *naql* en arabe (au sens premier : plantule à repiquer, transplant), est souvent signalée par les sources : légumes crus tels que cébettes, fèves, artichauts ; fruits secs ou frais (notamment les pommes) ; sucreries, confitures. Pas plus qu'il ne s'agit de manger (on grignote), il ne s'agit de boire : on sirote, on suçote. Un topos poétique consiste à associer la lèvres de la coupe à celle de l'amant(e). La consommation du vin, ici associée à la gastronomie et à la musique, relève de ce que j'ai appelé une « esthétique d'art total »³⁸. Elle caractérise les cours princières de l'Andalus du XI^e siècle.
- 21 Pour conclure, il reste à se demander ce que toutes ces pratiques ont en commun. Je verrais trois constantes. La première est la sodalité, en ce sens que la norme sociale est de boire en compagnie, que ce soit à la taverne³⁹, entre amis, dans le salon du prince : on ne boit pas seul. La deuxième est l'inclusion du vin dans un triangle dont les autres pôles sont le plaisir esthétique (musique, poésie, conversation) et la vie érotique ou affective de l'individu (amour, amitié, sexualité) : on ne boit pas seulement pour boire. La troisième, enfin, est la ritualisation de l'acte de boire, à travers différents dispositifs comme le partage de la coupe : boire n'est pas uniquement un acte physiologique.
- 22 On se demandera, également, où se situe la pratique arabo-andalouse dans l'histoire des manières de boire. Elle se rattache à l'Antiquité par la survivance du *sympôsion*, y compris dans l'art de la conversation, la présence de musiciennes-courtisanes et le grignotage des *naql*-s, c'est-à-dire des *tragêmata*. Mais, à la différence du banquet grec, l'ivresse n'est pas le but recherché – du moins dans l'alcoolisme mondain. Cela constitue même une faute de goût pour les gens raffinés.
- 23 Ensuite, on ne trouve pas, dans les sources arabes, de mention de cratère ni de symposiarque chargé de vérifier le coupage du vin. Le service du vin est du ressort de l'échanson qui procède au mélange, s'il y a lieu, selon des modalités qui nous échappent. Diverses notations relevées chez les poètes donnent à penser qu'on ajoutait l'eau directement dans la coupe, juste avant de consommer⁴⁰, à la romaine. Ces témoignages littéraires sont d'ailleurs confirmés par l'archéologie. Sur le tesson historié du musée d'Art islamique du Caire, un jeune homme est en train de remplir un gobelet de vin rouge. On aperçoit à sa droite le col d'une aiguière : de l'eau sera donc versée, mais dans un deuxième temps.
- 24 Cependant, on aimait aussi boire le vin sans mélange, pur (*ṣāfiya*), immaculé (*ʿadrā*), comme « pressé de la joue d'une vierge »⁴¹. Il me semble que cette manière de faire dénote une modification du rapport au vin, et non l'incorrigible barbarie de peuples mal dégrossis (comme, par exemple, les Romains avaient pu le penser des Gaulois). Certes, le jus de raisin fermenté demeure la boisson psychotrope par excellence – c'est ce qui continue de rattacher la pratique arabo-andalouse à l'antique tradition méditerranéenne. Mais il accède en même temps au statut de substance possédant des qualités gustatives propres. En cela, consommer le vin pur, c'est-à-dire pour lui-même, annonce les évolutions futures. Car personne n'aurait l'idée, aujourd'hui, de mettre de l'eau dans son romanée-conti ou son pauillac ni même, de plus en plus, dans le petit vin du coin. Je crois que certains amateurs, dans l'Andalus du XI^e siècle, auraient été du même avis.

NOTES

1. Pour le détail, voir François CLÉMENT, « Vignes et vins dans l'Espagne musulmane », dans *Id.* (éd.), *Les Vins d'Orient. 4 000 ans d'ivresse*, Nantes, Éditions du Temps, 2008, p. 87-117.
2. *Qiṣṣat Bayād wa-Riyād (Histoire de Bayād et de Riyād)*, Vatican, Bibliothèque apostolique, ms. Arabe 368, fol. 10 (copie réalisée en Andalus ou au Maroc).
3. Voir la fresque des deux danseuses œnophores de Sāmarrā (Iraq, v. 836-839) : restitution dans Ernst HERZFELD, *Die Malereien von Samarra*, Berlin, D. Reimer, 1927, pl. II. Voir également la coupe fatimide du XI^e siècle conservée à Copenhague (David Collection, inv. n° 4/1992), représentant un jeune homme versant à boire (scène analogue sur un tesson du musée d'Art islamique du Caire) ; ou les bouteilles mameloukes (par exemple celle du Louvre, OA 3365).
4. Les consultations juridiques, ou *fatwas*, portent le nom de *nawāzil* dans l'Occident musulman. La *ḥisba* est l'institution chargée du contrôle des mœurs dans l'espace public, de la police des marchés et de la répression des fraudes. On conserve quatre manuels historiques de *ḥisba*, qui vont du XI^e au XV^e siècle.
5. Al-Andalus et le Maghreb ont, bien entendu, leur galerie d'ivrognes notoires, qui vont du roi de Grenade Bādīs (m. 1073) au *kātib* (secrétaire) et anthologiste Ibn Ḥāqān (1087-1134), en passant par le médecin Abū l-ʿArab Yūsuf Ibn Muḥammad (mort après 1038 à l'âge de près de quatre-vingt dix ans). On conserve également le souvenir d'ivresses historiques, comme celle dans laquelle sombra le roi de Séville al-Muʿtamid dans les premiers jours de septembre 1091, lorsqu'il eut perdu tout espoir de repousser les Almoravides (voir le récit d'Ibn al-Labbāna dans al-Maqqarī, *Nafḥ al-ṭīb min ḡuṣn al-Andalus al-raṭīb*, éd. Iḥsān ʿAbbās, Beyrouth, Dār Ṣādir, 1388 H/1968, t. IV, p. 247).
6. Pour la Grenade du XV^e siècle, voir la *Risāla fī l-ḥisba* d'al-Garsīfī, dans Évariste LÉVI-PROVENÇAL, *Documents arabes inédits sur la vie sociale et économique en Occident musulman au Moyen Âge*, première série, *Trois traités hispaniques de ḥisba (texte arabe)*, Le Caire, IFAO, 1955, p. 122, 123 ; Rachel ARIÉ, « Traduction annotée et commentée des traités de *ḥisba* d'Ibn ʿAbd al-Raʿūf et de ʿUmar al-Garsīfī », *Hespéris-Tamuda*, vol. I, 1960, p. 368, 370.
7. Abū Muḥammad ʿAbd Allāh b. ʿAḍra (seconde moitié du XII^e siècle ?), cité dans Ibn Saʿīd, *al-Muṭrib fī ḥulā l-Maḡrib*, éd. Ḥalīl al-Manṣūr, Publications Muḥammad ʿAlī Bayḍūn, Beyrouth, Dār al-kutub al-ʿilmīyya, 1417 H/1997, t. II, p. 122, n° 452 ; également dans Maqqarī, *op. cit.*, t. III, p. 507, n° 368.
8. Voir Ibn Manẓūr, *Lisān al-ʿArab*, éd. ʿAbd Allāh ʿAlī al-Kabīr *et al.*, République Arabe d'Égypte [Le Caire], Dār al-Maʿārif, s. d. [1981-1986], s. v. ; Albin DE BIBERSTEIN KAZIMIRSKI, *Dictionnaire arabe-français*, Paris, Maisonneuve et Cie, 1860, s. v. ; Reinhart DOZY, *Supplément aux dictionnaires arabes*, Leyde, E. J. Brill, 1881, s. v.
9. Al-Ḥarīrī, *al-Maqāmāt*, copie illustrée par al-Wāsiṭī, Paris, BnF, ms. Arabe 5847, fol. 33 ; *Id.*, artiste anonyme, BnF, ms. Arabe 3929, fol. 34 v.
10. Ibn Sahl, *Dīwān al-aḥkām al-kubrā*, éd. Rashid Hamid al-Nuaymī, « An Edition of *Dīwān Al-Aḥkām al-Kubrā* by ʿĪsā b. Sahl (D. 486 A.H./1093 A.D.) », thèse de doctorat (PhD), University of St. Andrews, 1978, p. 1124.
11. Al-Ḥarīrī, *op. cit.*, BnF, ms. Arabe 5847, f. 33.
12. Al-Ḥarīrī, *op. cit.*, BnF, ms. Arabe 3929, f. 34 v.

13. Je renvoie ici aux poèmes d'Abū Nuwās, dans la Bagdad des alentours de l'an 800. Voir, par exemple, Mary BONNAUD, *La Poésie bachique d'Abū Nuwās. Signification et symbolique initiatique*, Bordeaux, PUB, 2008, p. 436 sq., notamment p. 449.
14. Ibn 'Abdūn, *Risāla fī l-qaḍā' wa-l-ḥisba*, dans É. LÉVI-PROVENÇAL, *Trois traités...*, op. cit., p. 29 ; traduction du même : *ID.*, *Séville musulmane au début du XII^e siècle. Le traité d'Ibn 'Abdun sur la vie urbaine et les corps de métier*, Paris, G.-P. Maisonneuve, 1947, p. 64, § 58.
15. Al-Šaḡundī, *Risāla fī faḍl al-Andalus*, dans Maqqarī, op. cit., t. III, p. 212.
16. Cité dans Ibn Ḥāqān, *Qalā'id al-ʿiqyān*, éd. Muḥammad al-Ṭāhir Ibn 'Āšūr, s. l. (Tunis), al-Dār al-tūnisiyya li-l-našr, 1990, p. 83.
17. Voir Ibn Ḥāqān, op. cit., p. 444-445, notamment les deux derniers vers du poème d'Abū l-Faḍl Ḥasdāy Ibn Ḥasdāy.
18. Ibn Ḥafāḡa, *Dīwān*, Beyrouth, Dār Šādir - Dār Bayrūt, 1381 H/1961, p. 10, 11, 119-120, 198-200, 206-207, etc.
19. Ibn 'Abdūn, *Risāla...*, op. cit., p. 54 ; traduction (amendée par mes soins), op. cit., p. 120, § 191.
20. Cf. le « vin du Couvent » mentionné *supra*.
21. Cité dans Maqqarī, op. cit., t. I, p. 525.
22. Ibn 'Abdūn, *Risāla...*, op. cit., p. 48 ; traduction, op. cit., p. 108-109, § 154.
23. *Ibid.*
24. *Ibid.*
25. Maqqarī, op. cit., t. I, p. 525 (d'après Ibn Ḥāqān, *Maṭmaḥal-anfus*).
26. Sur l'association vin-homosexualité, voir François CLÉMENT, « Les homosexuels dans l'Occident musulman médiéval : peut-on parler de minorité ? », in Stéphane BOISSELIER, François CLÉMENT et John TOLAN (dir.), *Minorités et régulation sociale en Méditerranée médiévale*, Rennes, PUR, 2010, *passim*.
27. Ibn al-Ḥaṭīb, *Kitāb aḥmāl al-ʿlām*, éd. partielle par Évariste LÉVI-PROVENÇAL, 2^e éd., Beyrouth, Dār al-Makšūf, 1956, p. 269 (Grenade, XI^e siècle ; l'affaire concerne des fils de bonne famille).
28. Ibn 'Abdūn, *Risāla...*, op. cit., p. 26 ; traduction, op. cit., p. 57, § 52.
29. Sur l'institution du *maḡlis al-uns*, voir Cynthia ROBINSON, *In Praise of Song. The Making of Courtly Culture in al-Andalus and Provence, 1005-1134 A. D.*, Leyde-Boston-Cologne, Brill, 2002.
30. L'œuvre d'Ibn Ḥayyān est en partie perdue. Le passage dans lequel l'historien retranscrit la lettre de son ami a été conservé dans l'anthologie d'Ibn Bassām de Santarem, *al-Ḍaḥīra fī maḥāsīn ahl al-Ġazīra*, éd. Iḥsān 'Abbās, Beyrouth, Dār al-Ṭaḡāfa, 1399 H/1979, t. IV-1, p. 128-136.
31. Célèbre musicien, né à Kūfa en 742, mort à Bagdad en 804. Attaché au service des califes abbassides, il est considéré comme le fondateur de la musique savante arabe. La tradition musicale arabo-andalouse se rattache directement à l'école d'al-Mawṣilī.
32. On rappellera qu'Iblīs est le nom arabe du Diable (le mot vient lui aussi du grec *diabolos*).
33. Un des rythmes de la musique arabe. Voir Julián RIBERA Y TARRAGÓ, *Historia de la música árabe medieval y su influencia en la española*, Madrid, Voluntad, 1927, p. 122-123 (nouvelle édition revue par Emilio GARCIA GÓMEZ, *La Música árabe y su influencia en la española*, Valencia, Pre-Textos, 2000, p. 104) ; Maḥfūz (Ḥusayn 'Alī), *Qāmūs al-mūsīqā al-ʿarabiyya*, s. l. (Bagdad), ministère de l'Information, 1977, s. v.
34. Traduction hypothétique (*mutlaq bi-l-ḥinšir*). *Al-ḥinšir* désigne l'auriculaire, mais aussi la ligature atteinte par ce dernier. Voir Amine BEYHOM et Hamdi MAKHLOUF, « Fretage du ʿūd (luth arabe) dans la théorie musicale arabe et influence sur la pratique », in Michèle CASTELLENGO et Hugues GENEVOIS (dir.), *La Musique et ses instruments. Music and its Instruments*, Sampzon, Delatour France, 2013, p. 85-98.
35. Jeu de mot sur le nom de Yaḥyā (l'équivalent de Jean), qui signifie littéralement « il vit », et allusion à la disparition du père de Yaḥyā. Le poète 'Abd Allāh b. al-Ḥalīfa était, en réalité, le fils

d'un marchand de bottines de Cordoue surnommé El Muerto (Ibn Bassām, *op. cit.*, t. IV-1, p. 137). Ibn Ḥayyān juge sa poésie « extrêmement faible » (*Ibid.*).

36. Tissu fabriqué à Tustar, nom arabe d'une ville d'Iran, dans le Khuzistan, célèbre pour sa production de textiles de luxe. Son nom iranien est Šūštar (Shoshtar).

37. Ibn Bassām, *op. cit.*, t. IV-1, p. 135-136.

38. François CLÉMENT, « La vie de plaisir ou une esthétique d'art total dans l'Espagne musulmane du XI^e siècle », in Jackie PIGEAUD (dir.), *La Rencontre entre les arts. XII^e Entretiens de La Garenne-Lemot*, Rennes, PUR, 2009, p. 77-89.

39. La peinture d'al-Wāsiṭī (Paris, BnF, ms. Arabe 5847, fol. 33) montre ainsi, à l'étage, deux consommateurs assis à la même table.

40. Par exemple : « Quand on le mêle à l'eau dans la coupe [...] » (Ibn Razīn, cité dans Ibn Bassām, *op. cit.*, t. III-I, p. 114) ; ou : « À sa surface, lorsqu'il y verse l'eau [...] » (Ibn al-Zaqqāq, cité dans Maqqarī, *op. cit.*, t. III, p. 290).

41. Ibn Ḥafāḡa, *op. cit.*, p. 10. Voir aussi Ibn Labbūn : « Que de nuits à boire un [vin] pur à la rouge teinte... » (cité dans Ibn Ḥāqān, *op. cit.*, p. 240).

RÉSUMÉS

Malgré la prohibition qui frappe les boissons alcoolisées dans l'Islam, la production et la consommation du vin se sont maintenues dans le monde arabo-musulman, en particulier dans la péninsule Ibérique. La documentation, plus ou moins abondante selon les milieux sociaux concernés, conduit à distinguer les pratiques populaires, qui ont généralement pour cadre la taverne, les parties de campagne et diverses fêtes ou réjouissances, et les pratiques mondaines, notamment celles qui caractérisent le *maḡlis al-uns* ou salon de sociabilité du prince, à l'instar de celui qui fut organisé par le roi de Tolède Yaḥyā I^{er} Ibn Dī l-Nūn en 1063. Mais quel que soit le milieu social, il existe des constantes qui permettent de définir l'œnophilie arabo-andalouse et de l'inscrire dans une tradition plus générale remontant à l'Antiquité et se perpétuant, à travers continuités et ruptures, jusqu'à notre époque.

Despite the prohibition on alcoholic beverages in Islam, the production and consumption of wine kept going on in the Arab-Muslim world, especially in the Iberian Peninsula. The documentation, more or less abundant according to the social groups it deals with, enable us to distinguish popular practices, which generally are set in taverns, country outings and various celebrations or festivities, and societal practices, including those that characterize the *maḡlis al-uns* or sociability salon of the prince, like the one that was held by the King of Toledo Yaḥyā 1st Ibn Dī l-Nūn in 1063. But whatever the social environment, there are constants which make it possible to define Arab-Andalusian œnophilia and to include it as part of a broader tradition dating back to Antiquity and perpetuating itself to the present time through continuities and breaks.

INDEX

Mots-clés : vin, Islam, al-Andalus, maḡlis al-uns, convivialité

Keywords : wine, conviviality

AUTEUR

FRANÇOIS CLÉMENT

UNAM, Université de Nantes ; CESCUM (UMR-CNRS 7302). Historien et arabisant, spécialiste de l'Espagne musulmane, membre du Centre d'Études supérieures de Civilisation médiévale, François CLÉMENT est maître de conférences à l'université de Nantes, où il enseigne la langue et la civilisation arabes. Il est l'auteur de nombreux travaux parus en France et à l'étranger. Il a notamment coordonné *Les vins d'Orient, 4000 ans d'ivresse* (Nantes, Les Éditions du Temps, 2008), ouvrage couronné par le Gourmand Award France 2008 dans la catégorie Best Wine History Book. On lui doit également les études suivantes : « Agronomes et viticulture dans l'Espagne musulmane (XI^e-XIV^e siècle) », dans *Les Hommes de la vigne et du vin*, sous la dir. de S. Delbrel et B. Gallinato-Contino, Paris, Éd. du CTHS, 2011 ; « Vignes et vins dans l'Espagne musulmane », dans *Les vins d'Orient, op. cit.* ; « Le lexique arabe de l'œnologie à l'époque classique », dans *La culture du vin en Méditerranée, Actes du colloque de Corte (17-20 oct. 2012)*, sous la dir. de F. Graziani, à paraître en 2015. Cette recherche s'inscrit dans une thématique plus générale qui a trait à la vie quotidienne, aux images mentales et aux écarts à la norme.

E-mail : Francois.Clement@univ-nantes.fr